

Archidiocèse de Ouagadougou

N° 118
AVRIL 2019

"DUC IN ALTUM"



01 BP 1472 Ouagadougou 01 - Tél. : 50 30 67 04 -70 37 94 74

E-mail : ouagasecrets55@gmail.com

E-mail de l'Archevêque : cardiphilo@gmail.com

Site du diocèse : <http://www.catholique.bf>

« Duc in altum : Unis dans l'Amour, annonçons Jésus-Christ » n°118

CALENDRIER DU MOIS D'AVRIL 2019

Intention de prière pour ce mois :

Pour les médecins et humanitaires présents dans les zones de combat qui risquent leur vie pour sauver celle des autres

| Dates | Chronogramme de l'Archevêque | Chronogramme des Vicaires Généraux | Fêtes et Divers |
|-------------------------|---|--|--|
| L 1^{er} | | -Rencontre Comité-St François de Sales | -St Hugues ; St Valéry -Fête des Abbés Valéry SAKOUGRI (Pabré) et Hugues OUEDRAOGO (Saponé) |
| M 2 | -Conseil Episcopal -Rencontre UCAO/UU Togo | Conseil Episcopal | Ste Sandrine ✓ Conseil Episcopal |
| M 3 | “ | | St Richard - Fête des Abbés Richard BAMBARA (Zagtouli) et Richard ZANGRE (Rome) ✓ Reversement fonds Jean-Marie Vianney |
| J 4 | “ | | St Isidore -Fête Abbé Isidore ZONGO (PSP) |
| V 5 | Retour 5-7 : Assemblée Provinciale à Koudougou | Assemblée Provinciale à Koudougou | Ste Irène |
| S 6 | Koudougou | Koudougou | St Marcellin ✓ Comitium à 9H, dans une des salles de la Maison Diocésaine des œuvres. Sont concernées, les curiae de Kologh-Naaba, Dassasgho, St Guillaume de Tanghin et Zagtuli. ✓ Régularisation des mariages-Paroisse de la Patte d'Oie |
| D 7 | Koudougou | Koudougou | 5è D.C- C- St Jean-Baptiste de la Salle ✓ Marche de Carême -Paroisse de Donsin ✓ Journée paroissiale de la jeunesse-Paroisse de Sourgoubila |
| L 8 | -Accueil -Rencontre-Culture de la vie (17h) | | -Ste Julie ✓ Rencontre du Comité pour la célébration de la mémoire du Cardinal Paul ZOUNGRANA |
| M 9 | Conseil Presbyteral - | Conseil Presbyteral | -St Gautier ✓ Conseil Presbyteral |
| M 10 | -Accueil Sr Aline-9h70 14 48 09 -CDAE (18h30) | | St Fulbert ✓ Reversement offrandes de messe de Mars |
| J 11 | Ermitage | | -St Stanislas |

| | | | |
|-------------|--|--|--|
| | | | ✓ Régularisation des mariages-Paroisse de Pissy |
| V 12 | Visite Etablissements | | -St Jules -Fête des Abbés Jules ZABRE (St Jean-Baptiste), Jules SIMPORE (Donsin), Jules NASSA (Kolog-Naaba) |
| S 13 | | | -Ste Ida ; St Martin 1^{er} ✓ Régularisation de Mariage-Paroisse de Bisghin ✓ Régularisation de Mariage-Paroisse de Zagtoui ✓ Baptême des enfants-Pissy |
| D 14 | CFC-Donsin | Paroisse de Pissy (Mgr Léopold O.) | DIMANCHE DES RAMEAUX ET DE LA PASSION -St Maxime |
| L 15 | Accueil (soir) | Recollecion Stagiaires (Mgr Léopold O.) | - LUNDI SAINT - St Paterne |
| M 16 | Honda | | -MARDI SAINT -St Benoît-Joseph |
| M 17 | Ermitage | | -MERCREDI SAINT - St Anicet- Fête Abbé Anicet KABORE (Versailles) |
| J 18 | JEUDI SAINT Sandogo-Boansa | Tanghin-Dassouri (Mgr Léopold O.) | -JEUDI SAINT- St Parfait -Fête des Abbés Blaise Parfait ROAMBA (Cathédrale) et Parfait Dieudonné YAMEOGO (Pabré) |
| V 19 | VENDREDI SAINT Petit Séminaire de Pabré | Bousse (Mgr Léopold O.) | -VENDREDI SAINT - Ste Emma |
| S 20 | NUIT PASCALE Cathédrale | François d'Assise (Mgr Léopold O.) | -SAMEDI SAINT - Ste Odette -NUIT PASCALE |
| D 21 | DIMANCHE DE LA RESURRECTION MACO (9h) | Gounghin (Mgr Léopold O.) | DIMANCHE DE LA RESURRECTION St Anselme -Fête Abbé Anselme Jonas ZOUNGRANA (Sourgoubila) ✓ SACREMENTS |
| L 22 | LUNDI de PAQUES : Invitation des confrères à l'Archevêché (12h) | LUNDI de PAQUES : Invitation des confrères à l'Archevêché (12h) | -St Alexandre -Fête Abbé Alexandre ZONGO (Villa Maria) ✓ LUNDI de PAQUES : Invitation des confrères à l'Archevêché (12h) ✓ 22Avril-02 Mai : Assemblée provinciale-fraternité sacerdotale |
| M 23 | Accueil | | -St Georges |
| M 24 | -Ermitage -CDAE | | St Fidèle- Fête Abbés Fidèle OUALBEOGO (Kombissiri)- Fidèle KABORE (PSP) |
| J 25 | Messe-Aurevoir-Nonce Apostolique-Cathédrale (18h30) | | St Marc ✓ Rencontre des DS Diocésains dans la salle de la Maison Diocésaine des œuvres d'un diocèse à préciser, à partir de 8h30. |
| V 26 | Comité adhoc Autoprise en charge | | Ste Alida |

| | | | |
|-------------|---|--|---|
| | (18h) | | |
| S 27 | Chapelle Vipalgo (9h) | | Ste Zita |
| D 28 | -Tengandogo – Miséricorde Divine (9h) | | 2^{ème} D P –C-Dimanche de la Divine Miséricorde Ste Valérie ; St Pierre Channel ; St Louis-Marie Grignon de Montfort ✓ Fête de la Miséricorde Divine à Tengandogo ✓ Journée des encadreurs et des aumôniers Lycées et Collèges ✓ 2 ^{ème} Session diocésaine et conseil des accompagnateurs-CV.AV à Kossodo |
| L 29 | Comité J-M Vianey (18h) | | -Ste Catherine de Sienne |
| M 30 | -Nouvelles Paroisses -Comité adhoc « nouvelle Cathédrale » (18h) | | -St Robert –Abbé Robert ILBOUDO (RCPZ) ✓ Dépôt des Budgets à l'Economat Général |

Rappel :

03 Mai 2019 : Saint Philippe-Fête patronale du Père Archevêque, Philippe Cardinal OUEDRAOGO

03-04 Mai 2019 : Grand'Messe de Requiem

« DUC IN ALTUM »

Voici quelques évènements et informations de la vie de notre Eglise Famille diocésaine. Nous sommes invités à communier aux différents évènements et aux manifestations ecclésiales. *Buud gomde, buud n kelegde! Buud tuumde, buud n tumde!*

AU NIVEAU DE L'EGLISE DIOCESAINE

1. Echo du Premier Pèlerinage des Couples Islamo-Chrétiens et Inter-ethniques à Yagma (31 Mars 2019), initié par le Cardinal Philippe OUEDRAOGO.

La messe a connu la présence de nombreux couples, plus de 700 personnes venues consacrer à Dieu leur union. Ce pèlerinage a été pour les couples islamo-chrétiens et inter-ethniques, une action de grâce, un engagement et aussi une interpellation pour notre société en termes de tolérance et d'acceptation du frère ou de la sœur différent de soi.

(Extrait de l'homélie) :

« Vous vivez en couple dans votre différence religieuse ou ethnique, en cela vous êtes des traces qui sont des semences de vie éternelle en Dieu. En effet, l'amour de Dieu est sans frontière et ne fait pas de différence entre les hommes. Au contraire, Dieu veut que tous les hommes et toutes les femmes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité.

En effet, Dieu montre son amour à tous, mais plus encore aux croyants et croyantes et à tous ceux et toutes celles qui le cherchent de tout cœur, les personnes de bonne volonté qui le cherchent de manière sincère et persévérante.

Pour nous chrétiens, cet amour de Dieu a pour nom le Christ Jésus qui a vécu un amour fou pour l'humanité, pour l'Église, pour nous. Il nous reste uni de façon mystérieuse dans cet amour comme le sont l'époux et l'épouse. Il se fait l'Époux de toute l'humanité. On pourrait donc dire que l'amour c'est le nom de Dieu, « Dieu est amour » nous enseigne Saint Jean, et seul celui qui aime connaît Dieu et celui qui n'aime pas ne connaît pas Dieu. Autrement dit, la vraie vie commence là où il y a l'amour, la vie avec Dieu. Les époux devraient laisser raisonner en eux ces paroles sacrées du Christ « Comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres. Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis » (Jn 13, 34).

C'est pourquoi l'amour doit être votre bouclier de combat. Dans le couple que vous formez, apprenez à vous aimez tous les jours. Les difficultés, les problèmes, les soucis ne manqueront pas. Mais si vous vous aimez vous réussirez à assumer et à surmonter vos problèmes quotidiens. Selon le Pape François trois éléments sont indispensables pour une harmonie dans la vie de couple, ce sont des expressions telles que : **s'il te plaît, pardon et merci**. Chers époux, ces 3 mots peuvent vous inspirer quotidiennement des sentiments et des attitudes bénéfiques pour la vie commune (s'il te plaît, pardon et merci). Apprenez à vous acceptez, en vous aidant mutuellement à grandir chacun dans sa foi ».

2. Intention de prière pour la Semaine du 14 au 20 Avril 2019

Son Eminence le **Cardinal Philippe OUEDRAOGO**, notre Père Archevêque, réitère ses sincères condoléances aux Religieux Salésiens de Don Bosco, pour le décès tragique du **Père César Fernandez**. Comme Religieux salésien, le Père César a donné sa vie pour la cause de l'Évangile dans notre Eglise Famille de Dieu, se mettant au service de ses frères et sœurs. Nous voulons en ces instants d'épreuve, remplir envers lui un devoir d'affection, d'amitié et de fraternité à travers une prière commune le dimanche 14 Avril 2019.

Ce dimanche des Rameaux qui célèbre la passion de notre Seigneur Jésus, l'Archidiocèse de Ouagadougou portera une intention particulière pour le Père César Fernandez et pour toutes les victimes dont le sang versé nous rappelle jour après jour un grand besoin de sécurisation, de paix et de cohésion sociale. Ce Dimanche également et chaque jour de la Semaine Sainte, nous prions à l'intention particulière de toutes les victimes de séquestration. Nous prions à cet effet, avec intensité pour l'Abbé Joël YOUNGARE et pour toutes les personnes portées disparu, détenues par les terroristes.

3. Lundi 22 Avril-Lundi de Pâques : Invitation des confrères à l'Archevêché

« Les frères sont une richesse les uns pour les autres. Voilà ce qui ouvre le cœur. Retrouver le sens de la fraternité sacerdotale. La fraternité : s'écouter, prier ensemble ; puis un bon déjeuner ensemble, faire la fête ensemble. Pour les prêtres jeunes, une partie de football ensemble. Cela fait du bien. La fraternité, si humaine. Faire avec mes frères prêtres ce que je faisais avec mes frères, voilà le secret ». (27 mai 2017, dialogue du Pape François avec le clergé de Gênes).

Depuis quelques années, c'est devenu une habitude pour les confrères prêtres religieux et diocésains de se retrouver autour du Père Archevêque le lundi de Pâques et d'être reçus à sa table. L'ambiance du Triduum Pascal ne nous permettant pas de nous rassembler le Jeudi Saint pour célébrer la fête du Sacerdoce et de l'Eucharistie, la journée du **lundi de Pâques** est réellement pour les prêtres, une occasion de rencontre fraternelle autour du Père de famille et ce, dans la joie de partager le sacerdoce et la mission du Christ. Prêtres diocésains, religieux et membres des sociétés de vie apostolique, vous êtes donc tous attendus le **lundi 22 Avril 2019 à l'Archevêché de Ouagadougou à 12h00**.

4. Jeudi 25 Avril 2019 : Messe d'Action de Grâce avec le Nonce Apostolique à la Cathédrale à 18h30

Sa Sainteté le Pape François, considérant les nécessités du service diplomatique de ses représentants, et discernant les provisions à réaliser dans le cadre des Nonciatures Apostoliques vacantes, a nommé en la date du 19 Mars 2019 Son Excellence Mons. Piergiorgio Bertoldi, Archevêque titulaire de Spello, nouveau Nonce Apostolique au Mozambique. Le Jeudi 25 Avril 2019, Son Excellence Mons. Piergiorgio Bertoldi présidera une Messe d'Action de grâce à la Cathédrale de Ouagadougou, messe à laquelle tous sont vivement invités.

Par ailleurs, prions pour le Mozambique victime des catastrophes naturelles, afin que Dieu, maître de l'Univers y rétablisse l'équilibre, soigne les malades, reconforte ceux qui ont tout perdu, et suscite dans le cœur des hommes et des nations assez de solidarité et de compassion pour leur venir en aide.

5. Dimanche 28 Avril 2019 : Divine Miséricorde – Quête impérée pour soutenir l'Organisation du Congrès Panafricain de la Divine Miséricorde

La fête de la Miséricorde est célébrée le premier dimanche après Pâques ou deuxième dimanche de Pâques, appelé actuellement Dimanche de la Miséricorde Divine (Publié le 15 avril 2014).

Cette fête a été instituée en 1985, tout d'abord pour l'Archidiocèse de Cracovie par son pasteur, le Cardinal Franciszek Macharski, puis célébrée dans quelques autres diocèses de Pologne. Dix ans plus tard, en 1995, le Saint Père Jean-Paul II l'a étendue sur tous les diocèses de Pologne, à la demande expresse de l'Episcopat de Pologne. Le 30 avril 2000, le deuxième dimanche de Pâques et le jour de la canonisation de sainte Faustine à Rome, le Souverain Pontife Jean-Paul II l'a instituée pour l'Eglise Universelle.

Vous êtes informés que le 4^{ème} Congrès Panafricain de la Miséricorde Divine aura lieu à Ouagadougou, du 18 au 24 novembre 2019. Le Congrès s'inspirera de la richesse de la Parole de Dieu, du Magister de l'Eglise. Il abordera les thématiques cruciales telles que la pauvreté, les guerres, les conflits, le tribalisme, la corruption, des maux qui affligent le Continent africain. Le Thème du Congrès, proposé par la Conférence Episcopale Burkina-Niger est le suivant : « **La Miséricorde Divine, une grâce pour notre temps** ». Le lancement officiel du Congrès a été fait le 03 février 2019 au Sanctuaire Notre Dame de Yagma, lors du Pèlerinage Marial.

Un comité a été mis en place pour organiser le congrès et ses premiers responsables sont: Abbé Paul Tiiga ZANGRE-Modérateur, Père Stanislas FILIPEK-Co-modérateur, Mme Daniella COMBOIGO –Secrétaire Générale.

Ce Congrès Panafricain accueillera de nombreux participants venant de toute l'Afrique et de l'Europe. Plus de 800 personnes sont attendues à Ouagadougou. Ce grand moment de conférence et de prière aidera les congressistes à découvrir l'importance de la Miséricorde Divine et à consacrer l'Afrique au Cœur Miséricordieux de Dieu. En vous donnant l'information, nous invitons à prier chaque jour pour la réussite de ce Congrès. L'organisation de cette activité importante requiert votre soutien spirituel en permanence. Nous savons compter sur votre communion dans la prière et votre soutien matériel quand le moment sera venu.

Le Dimanche 28 Avril à Ouagadougou, la Quête sera impérée, dans le but de soutenir la préparation du Congrès. Les Curés sont priés d'en informer les fidèles et de susciter leur générosité !

« Les âmes qui propagent la vénération de ma Miséricorde, je les protège durant toutes leur vie, comme une tendre mère, son nourrisson » (Petit Journal de Ste Faustine 1075). Puisse Dieu bénir vos efforts pour le succès du Congrès Panafricain de la Miséricorde Divine.

✓ 5. 03 Mai 2019 : Sts Philippe et Jacques -Fête du Père Archevêque, le Cardinal Philippe OUEDRAOGO- Messe à la Cathédrale à 05h45

Il est porté à la connaissance de tous que le Cardinal Philippe OUEDRAOGO, notre Père Archevêque célèbre sa fête patronale le Vendredi 03 Mai 2019 à la Paroisse Cathédrale. A l'occasion de la Saint Philippe, le Cardinal Philippe OUEDRAOGO célébrera la messe à 5h 45, en action de grâce à Dieu, pour le don de la santé et pour le modèle de l'Apôtre Philippe. A 12h00 à

l'Archevêché, le Cardinal Philippe OUEDRAOGO vous invite à sa table pour un repas bien fraternel. N'hésitez pas, dans le but d'agrémenter le partage, d'apporter votre petite pierre. Puisse Saint Philippe, user de son influence auprès de Dieu pour accorder à notre Père Archevêque les grâces nécessaires pour une mission toujours plus fructueuse et bénéfique pour toute l'Eglise Famille de Dieu.

6. Rappel important : le mois de Mai : Mois de Marie et prière quotidienne du chapelet dans toutes les Paroisses

Dans l'Archidiocèse de Ouagadougou, nous allons remettre en honneur le mois de mai comme mois de Marie, et prier Marie avec la même ferveur qu'au mois d'octobre. A cet effet, nous prions d'un même cœur :

- Pour l'avènement de la Réconciliation, de la Justice et de la Paix dans notre Pays le Burkina Faso et dans le Monde.
- Pour notre Eglise Famille de Dieu, qui a tant besoin de vocations pour la mission d'évangélisation. Que l'intercession assidue de Marie notre mère, éveille des vocations sacerdotales, religieuses, catéchétiques, et suscite de saintes familles chrétiennes engagées dans la foi, une jeunesse chrétienne dynamique et exemplaire, et enfin des communautés chrétiennes de base toujours plus solidaires, vivantes, saintes et missionnaires.

A ce devoir de prière, s'ajoute la volonté de construire notre Eglise par le don de soi et de ses biens en nature et en espèce. A l'instar de la collecte des contributions régulières et volontaires après la récitation du chapelet au mois d'octobre, faisons du mois de mai, une manifestation visible de notre plus grande générosité, en tant que fils et filles de l'Eglise Famille de Dieu à Ouagadougou.

LE MANDEMENT DE CARÊME 2019

Chers Fils et Filles de l'Eglise-Famille de Dieu à Ouagadougou, « que la grâce et la Paix vous soient données de la part de Dieu le Père et du Seigneur Jésus Christ ! » (Eph1, 2). Le mercredi des Cendres nous a introduits dans le Carême, temps de grâce offerte à l'Eglise universelle pour sa montée vers Pâques. Les trois piliers du Carême que sont le jeûne, la prière et le partage, appellent le chrétien à la sainteté à travers une vie de communion en Eglise. En vous souhaitant un saint et fructueux Carême, je saisis ce temps favorable pour vous adresser mon message sur un sujet particulièrement important : **la communion en Eglise Famille de Dieu, particulièrement la communion qui doit exister entre agents pastoraux et fidèles, dans les Mouvements, Associations, Groupes de Spiritualité (MAGS) dans notre Archidiocèse.**

I. LA COMMUNION ECCLESIALE

1. Dans l'Eglise Universelle

La communion caractérise l'Eglise fondée par Jésus-Christ. Jésus a révélé que Dieu est Père, Fils et Esprit Saint. La Trinité Sainte est le fondement de la communion¹. Les membres de l'Eglise sont donc appelés à vivre en communion avec Dieu. Saint Jean nous enseigne cela dans sa Première Lettre : « Ce que

¹ Les numéros 2 à 4 de la constitution dogmatique sur l'Eglise (*Lumen Gentium*) du Concile Vatican II donnent plus de détail sur la communion à la vie divine et le rôle de chaque personne de la Sainte Trinité dans le dessein salvifique de Dieu.

nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous aussi soyez en communion avec nous. Quant à notre communion, elle est avec le Père et avec son Fils Jésus Christ » (1 Jn 1, 3).

Pour l'unité de ses disciples, Jésus a prié son Père la veille de sa passion : « Que tous soient un comme Toi Père Tu es en Moi et Moi en Toi » (Jn 17, 21). Il a aussi promis l'Esprit Saint qui demeurera avec les disciples et les gardera dans l'unité.

L'unité est un préalable indispensable à la communion dans l'Eglise. Le premier sens du mot communion est celui d'une unité de plusieurs personnes dans la même foi². Cette unité est fondée dans la Sainte Trinité. « L'Eglise ne surgit pas par hasard, ni au gré des événements. L'Eglise est un projet trinitaire »³. A l'image donc de la Sainte Trinité, tous les disciples de Jésus sont appelés à vivre en communion entre eux.

La pleine communion avec l'Eglise est expliquée dans le canon 205 : « Sont pleinement dans la communion de l'Eglise catholique sur cette terre les baptisés qui sont unis au Christ dans l'ensemble visible de cette Eglise, par les liens de la profession de foi, des sacrements et du gouvernement ecclésiastique »⁴.

L'unité et la communion dans l'Eglise catholique se réalisent par la Profession de foi en la Trinité Sainte, par les Sacrements et par les premiers Responsables dûment établis comme Serviteurs de l'Eglise (sa Hiérarchie).

1. La communion dans les Eglises particulières

Les Eglises particulières ou diocèses sont gouvernées par des Evêques qui vivent entre eux une collégialité dans les décisions et une communion avec le Pape, principe et fondement visibles et stables d'unité et de communion⁵ dans l'Eglise universelle.

Selon le droit canonique, « *le diocèse est la portion du peuple de Dieu confiée à un Evêque pour qu'il en soit, avec la coopération du presbyterium, le pasteur* »⁶.

1.1 La communion entre pasteurs

Dans l'Eglise, les Pasteurs exercent la triple charge (*munera*) que le Christ leur a assignée : enseigner, sanctifier et gouverner.

a) *La communion entre Evêque et Prêtres*

Dans la communion entre Pasteurs, celle entre l'Evêque et les Prêtres est primordiale. L'Evêque est le premier responsable du diocèse, garant de la mission que le Christ a confiée à son Eglise. Les Prêtres auront à cœur d'être en communion avec leur Evêque par qui ils ont reçu charge d'âme (*cura animarum*). Saint Ignace d'Antioche écrit dans sa lettre aux Ephésiens : « *Aussi convient-il que vous viviez en accord avec la pensée de votre évêque ; c'est d'ailleurs ce que vous faites. Votre presbyterium, digne de sa réputation, digne de Dieu, est d'accord avec l'évêque comme les cordes avec la cithare* »⁷.

Comme le souligne la Congrégation pour le clergé : « *Il n'y a pas de ministère sacerdotal en dehors de la communion avec le Souverain Pontife et le collège épiscopal, en particulier avec l'évêque du diocèse, auxquels « le respect filial et l'obéissance » promis à l'ordination doivent être rendus* »⁸.

La communion entre les Prêtres et leur Evêque est essentielle pour la cohérence dans la transmission du message évangélique et son efficacité dans le peuple de Dieu.

² Cf. Encyclopédie numérique *Biblia universalis* 2.

³ Cf. José-Ramon P. ARANGÜENA, *L'Eglise, initiation à l'ecclésiologie*, Le Laurier, Paris 2001, Trad. Française Marie Renedo, p 14.

⁴ Le canon 11 précise les personnes qui sont soumises à la loi purement ecclésiastique.

⁵ Cf. CONCILE OECUMENIQUE VATICAN II, Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, N° 18.

⁶ Cf. Canon 369

⁷ Cf. Saint Ignace d'Antioche dans la « Liturgie des Heures, Tome I, Office des lectures, Lundi 2^{ème} semaine. p 448.

⁸ Dans « *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres* », Librairie éditrice vaticane, 1994 ; Editions du Centurion, 1994, n. 22, p 23. ; cf. rituel de l'ordination : « promettez-vous de vivre en communion avec votre évêque dans le respect et l'obéissance ? »

b) *La communion entre les prêtres*

Elle est le gage d'une annonce efficace de la Parole de Dieu. Elle doit se vivre à tous les niveaux de leur vie ordinaire et de leurs activités pastorales, dans l'unité, l'union des cœurs et la concertation. C'est ce que rappelle le saint Pape Jean-Paul II dans *Ecclesia in Africa* : « *L'Eglise ne peut avancer qu'en renforçant la communion entre ses membres, à commencer par ses pasteurs* »⁹. Leur vie de témoignage personnel et collégial par fidélité au Christ doit être au premier plan de leur ministère presbytéral. Le Prêtre ne doit jamais oublier que l'annonce de la Bonne Nouvelle n'est pas un message personnel du prêtre, mais celui que le Maître de la moisson destine à son peuple.

2.2. La communion entre les autres agents pastoraux

La communion à laquelle les agents pastoraux sont associés concerne également les Religieux (ses) et les Catéchistes. Les Religieux (ses) participent à la même mission confiée à l'Eglise selon leur charisme et leur zèle missionnaire propres en accord avec l'Evêque diocésain. Quant aux Catéchistes, (catéchistes titulaires, volontaires, papas et mamans catéchistes), ils y ont aussi leur part dans le domaine de la formation chrétienne des catéchumènes et des enfants. Toutes ces actions ne peuvent être menées efficacement sans une forte adhésion à l'œuvre commune dans la communion et le respect des orientations diocésaines.

2.3. La Communion entre tous les membres de l'Eglise famille de Dieu

Dans une même dynamique, toute la communauté chrétienne, Evêques, Prêtres, Consacrés et Fidèles laïcs sont appelés à s'impliquer dans l'œuvre commune d'évangélisation, dans un esprit de communion ecclésiale. Ceux qui n'ont pas reçu l'Ordre sacré exercent, pour leur part, le sacerdoce commun des fidèles dont ils sont investis par le Baptême qui les a configurés au Christ Prêtre, Prophète et Roi.¹⁰

Dans notre Eglise famille de Dieu, les Paroisses, les Communautés Chrétiennes de Base (CCB), les Secteurs et les Coordinations sont des lieux de vie et de témoignage où chaque Baptisé est appelé à bâtir l'unité et la communion dans la foi, l'espérance et la charité. Le principe et le ciment de cette communion demeurent le Christ lui-même : « *Demeurez en moi, comme moi en vous (...). Je suis le cep, vous êtes les sarments* » (Jn 15, 4-5). Ce qui se traduit concrètement et spirituellement dans la communion sacramentelle au Corps du Christ : « *Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui* » (Jn 6, 56).¹¹

Dans notre Archidiocèse, le défi de l'évangélisation et de la sainteté, notamment dans les Mouvements, Associations et Groupes de Spiritualité (MAGS), doit être constamment relevé par tous les membres. La communion dans les MAGS est le deuxième volet capital de mon message.

I. DES MOUVEMENTS, ASSOCIATIONS ET GROUPES DE SPIRITUALITE (MAGS)

J'ai publié un décret le 10 octobre 2018 concernant les Mouvements, Associations et Groupes de Spiritualité dans notre Archidiocèse, suite au rapport de synthèse élaboré par le comité ad hoc sur le sujet. Un double objectif était attaché à mon message : conscientiser les Fils et Filles de notre Eglise-Famille de Dieu sur les MAGS dans notre Archidiocèse d'une part, d'autre part inviter les Responsables, les Sympathisants et les Adhérents des MAGS à adopter une attitude conforme à l'esprit de l'Evangile, à la charité et à la communion dans la foi au Fils de Dieu, notre Seigneur Jésus Christ.

Les MAGS dans l'Eglise sont un phénomène universel. En effet, le saint pape Jean-Paul II avait déjà posé le diagnostic suivant : « *Ces derniers temps, le phénomène d'association entre Laïcs a pris des formes particulièrement variées et une grande vitalité...; on a vu naître et se répandre différentes formes de groupements : associations, groupes, communautés, mouvements. On peut parler d'une nouvelle saison*

⁹ Exhortation apostolique post-synodale *Ecclesia in Africa* du Pape Jean-Paul II, 1994, n° 17.

¹⁰ Cf. canon 204.

¹¹ Catéchisme de l'Eglise Catholique (CEC) n°787.

d'associations de fidèles laïcs » *Christifideles laici* n°29. Le Code de Droit canonique reconnaît le droit des fidèles d'une part « *de fonder et de diriger des associations de charité ou de piété* » et d'autre part « *le droit de tenir des réunions afin de poursuivre ensemble ces mêmes fins* » (Canon 108). L'existence des MAGS est une bénédiction pour l'Eglise. Cependant, compte tenu de la complexité du phénomène, nous pouvons légitimement nous poser la question suivante : **A quoi reconnaît-on une Association authentique de Fidèles laïcs dans l'Eglise ? Quels sont les critères d'ecclésialité qui permettent de vérifier l'authentification des MAGS?**

1. Les critères d'ecclésialité ou les rapports de communion

Dans l'Eglise catholique, toute Association de Fidèles ou Groupe de Piété qui se veut être en communion avec son diocèse doit présenter un certain nombre de critères parmi lesquels on peut retenir quatre (4) :

1.1. Le premier critère : la vocation de tout chrétien à la sainteté

Le tout premier critère que l'on doit retrouver dans les MAGS, doit être le primat donné à la **vocation de tout chrétien à la sainteté** : « *Soyez saints comme votre Père céleste est saint* » (Cf. Mt 5, 48).

Les associations, les groupes de spiritualité sont autant de dons que l'Eglise reçoit et il est important de voir comment chaque association de Fidèles laïcs, chaque groupe de spiritualité répond à cette vocation universelle à la sainteté. « *L'appel à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur état ou leur rang* » *Christifideles laici*, n°16. Le groupe de piété ou l'association doit favoriser et encourager en chacun de ses membres, cette « union intime entre la vie concrète et la foi ».

1.2. Le deuxième critère : l'appel à la mission

« Allez dans le monde entier, proclamez l'Evangile à toute la création » (Mc 16, 15). Tel est le mandat laissé par le Christ Ressuscité à ses Apôtres, à l'Eglise, à tous les baptisés. « L'Eglise existe pour évangéliser », insistera le Pape saint Paul VI dans *Evangelii nuntiandi* (Cf. n° 14). Annoncer l'Evangile, professer et témoigner de l'Evangile en paroles et en actes, constituent une nécessité qui incombe à tous les baptisés, donc à tous les MAGS. Tous doivent être animés d'un élan missionnaire et être des agents toujours plus actifs dans l'Evangélisation, l'annonce et la proclamation de la Bonne Nouvelle, la propagation de la foi chrétienne.

Si cette dimension est absente de la vie des membres des Mouvements et Groupes de Spiritualité, ils n'obéissent pas au précepte missionnaire, donc à la volonté du Maître. Si dans un groupe ou une association de piété les membres mettent l'accent sur un aspect de la foi chrétienne jusqu'à oublier ou mépriser les autres aspects, ce groupe n'est pas non plus attentif à la volonté du Maître.

1.3. Le troisième critère : la communion ecclésiale (*sentire cum Ecclesia*)

L'Eglise est une famille, Eglise Famille de Dieu. C'est par l'Eglise, avec l'Eglise, et en Eglise que naissent, se développent et s'épanouissent les Instituts religieux tout comme les MAGS. Ils ont tous besoin d'être reconnus par l'autorité ecclésiastique compétente. Il s'agit par-là de témoigner de la communion avec le Pape (*cum Petro, sub Petro*), centre visible et perpétuel de l'Unité de l'Eglise Universelle, et avec l'Evêque diocésain, principe visible et fondement de l'Unité de l'Eglise particulière. Chaque MAGS doit s'interroger sur le comment se vit le « *sentire cum Ecclesia* » (sentir avec l'Eglise), collectivement et individuellement.

1.4. Le quatrième critère : l'engagement effectif dans l'Eglise et la société

« Vous êtes le sel de la terre... Vous êtes la lumière du monde » (Mt 5, 13.14). La tâche du fidèle laïc est d'être sel et lumière dans l'Eglise et dans le monde par un engagement effectif quotidien.

- ❖ Dans l'Eglise, chaque baptisé doit jouer son rôle, s'engager concrètement par le don de soi, le don de ses biens, l'offrande des souffrances pour le bien de la Famille à travers les activités pastorales.

« *Duc in altum : Unis dans l'Amour, annonçons Jésus-Christ* » n°118

❖ De nos jours, dans nos sociétés pluralistes, c'est grâce aux engagements des laïcs catholiques dans la vie publique, politique, sociale, culturelle, économique, que l'Eglise a le meilleur impact. Tous les Mouvements et Associations doivent participer de façon solidaire à la construction d'un monde meilleur, plus juste et plus fraternelle dans la justice et la paix véritable.

2. Des défis à relever : mauvais comportements de certains responsables et motivations ambiguës dans la création de certains MAGS

Certains responsables se croient investis d'un pouvoir spirituel particulier sur la base d'une révélation. Pourtant leur niveau de formation humaine, intellectuelle, spirituelle et théologique pour un bon discernement dans ce domaine, laisse dubitatif et pose sérieusement question. Si un frère ou une sœur estime avoir reçu un don, qu'il le fasse discerner par les Pasteurs, avant de l'exercer pour le bien de tous. Les dons sont reçus pour le bien de la communauté et pour cela, ils ne doivent pas constituer une source de rivalité et de concurrence, encore moins de division. Tout don reçu de l'Esprit s'exerce nécessairement dans l'humilité et l'obéissance sans lesquelles il se produira dans l'Eglise des fruits amers pour tous.

Certains groupes ont été fondés à la suite d'un désaccord avec le responsable d'un premier groupe pour une question de leadership. D'autres responsables se comportent en gourous à l'égard des Fidèles qui fréquentent leur groupe. En effet, ils font du groupe leur propriété, et ne permettent pas qu'un autre en assure la responsabilité. En réalité, le leadership qu'ils exercent sur le groupe devient pour certains, source de pouvoir et d'enrichissement, avec les méthodes de pressions diverses exercées sur les Fidèles à cette fin. Certaines pratiques ont également cours dans la plupart des mouvements et associations : quêtes, perception indue de la dîme, collectes d'honoraires de messes pour une destination douteuse, tarification d'intentions de prières, sans oublier des cas de comportements moraux répréhensibles. Il me revient aussi d'insister sur une confusion certaine présente dans les MAGS.

2. Confusion des genres

Certains MAGS dont les statuts et les objectifs ne sont pas clairs et approuvés par l'autorité compétente mènent des actions dans tous les sens. En outre, quelle que soit la façon de les désigner, la plupart adoptent la spiritualité charismatique et font usage des méthodes du Renouveau charismatique dans leurs prières. D'autres MAGS prennent l'allure plutôt d'organisations caritatives ou de développement que d'associations de spiritualité. D'autres encore tentent d'allier œuvres de développement social et activités spirituelles, comme l'animation des retraites et recollections, l'organisation de campagnes d'évangélisation, etc.

De plus, certains gestes et attitudes non autorisés sont pratiqués par certains responsables des MAGS. Je cite ici quelques exemples : l'imposition des mains, la perception des dîmes, la collecte des offrandes de messe au-delà du tarif de 2000F CFA en vigueur dans notre Eglise Famille de Dieu, etc.

Au regard de la situation des MAGS dans notre Archidiocèse et pour le bien des fidèles, la nécessité d'une bonne formation et d'un accompagnement avisé s'impose à tous leurs membres.

3. La formation et l'accompagnement des groupes et de leurs membres

La formation des membres et sympathisants des groupes de piété est une nécessité pastorale. Ayant fait le constat que les leaders ou fondateurs n'ont pas toujours une formation théologique, spirituelle, religieuse suffisante pour conduire les Membres de leur groupe, j'ai décidé, dans le souci d'aider les MAGS à contribuer à l'avancement du Royaume de Dieu, de proposer des formations et un accompagnement aux Responsables et aux membres des MAGS. Pour cela, je désignerai des Aumôniers, je mettrai en place un comité permanent composé de Prêtres, Religieux (ses) et Fidèles laïcs membres ou non de mouvements ou associations, sous la responsabilité du Vicaire épiscopal en charge des MAGS.

Une équipe de Formateurs sera également mise en place avec des modules de formation pour les Responsables et les Membres des MAGS.

Une bonne formation intégrale pourrait être un antidote à toute dérive qui briserait sans nul doute la communion entre tous les Membres de notre Eglise diocésaine. J'invite d'ores et déjà tous les Membres des MAGS à entrer dans l'esprit de ces initiatives et décisions à venir.

Tout MAGS doit être accompagné par un Aumônier prêtre, diocésain ou religieux, dument nommé.

Je rappelle avec forte insistance que le chrétien a pour modèle Jésus-Christ dont l'obéissance au Père a été source de vie et de salut pour toute l'Humanité. Comme le Seigneur et Maître a agi, l'agir du chrétien dans ses paroles et ses actes doit toujours porter le souci de l'unité et de la communion du Corps entier de l'Eglise. Puisse l'Esprit Saint, Hôte des cœurs et lumière de notre intelligence, entretenir en nous, grâce à notre franche collaboration, le désir permanent de la communion entre les membres du Christ, pour un témoignage de charité et de paix véritables.

Chers Fils et Filles de l'Eglise-Famille de Dieu à Ouagadougou, au terme de mon message de Carême sur la nécessité d'**une vie de communion en Eglise-Famille de Dieu** à Ouagadougou, particulièrement dans les MAGS, je me fais le devoir d'évoquer la crise sans précédent que nous vivons au Burkina Faso. Notre Pays est plongé dans une instabilité sécuritaire particulièrement difficile, et qui met sérieusement à mal la cohésion sociale. Les stigmates insoutenables et hideux d'une violence absurde sont visibles à nos yeux.

De nombreuses vies humaines sont injustement fauchées, des familles et des communautés portent dans une douleur extrême la mort violente, les handicaps physiques, l'ébranlement psychologique de leurs membres. Les populations vivent dans la peur constante, des infrastructures indispensables au développement sont détruites. De nombreuses écoles sont fermées et portent préjudice à l'éducation des enfants et des jeunes. Cette situation ébranle malheureusement la paix de nos sociétés et notre entente multiculturelle légendaire. Face à une telle désolation, j'exprime ma compassion et celle de notre Eglise Famille de Dieu, aux familles des victimes, en leur assurant de nos prières pour le repos des âmes des défunts et pour leur propre réconfort. Je souhaite de tout cœur un prompt rétablissement aux blessés.

En outre, au nom de notre Eglise Famille de Dieu, je salue le courage, l'audace, la persévérance et l'espérance de toutes les Forces civiles, militaires et paramilitaires engagées dans la sécurité et la sécurisation, la protection et la paix au Burkina Faso. En vue de retrouver la paix si chère à notre Pays, nous devons œuvrer instamment tous ensemble, Politiques et Civils, à la réconciliation, à la justice, à l'apaisement, à la communion des cœurs et à l'unité nationale. Nous devons bannir tout sectarisme, tout dérapage à caractère ethnique ou religieux, toute stigmatisation, toute ambition perverse, toutes manigances de quelque nature qu'elles soient.

J'invite avec insistance tous les Fidèles chrétiens, tous les Croyants d'autres Confessions religieuses à prier et à œuvrer pour la paix. La paix est un don de Dieu et le fruit des efforts des hommes ! J'invite tous les hommes de bonne volonté à travailler dans cet esprit de la fraternité vraie et respectueuse à l'égard de tous.

En ce temps favorable de conversion profonde et qualitative, je vous souhaite à nouveau un saint et fructueux Carême en Eglise Famille de Dieu, par l'intercession maternelle de la Sainte Vierge Marie.

Que Dieu bénisse notre cher Pays le Burkina Faso et nous accorde les grâces de l'unité, de la cohésion sociale, de la justice et d'une paix véritable et durable.

Mercredi des Cendres 2019,

+ **Philippe Cardinal OUEDRAOGO**
Archevêque Métropolitain de Ouagadougou